



## **Les lois sur l'asile et sur les étrangers sont en contradiction avec les droits humains et portent atteinte à la dignité humaine**

*Une année après l'entrée en vigueur des nouvelles lois sur l'asile et sur les étrangers, des expertes et experts en la matière ont dressé ce samedi un bilan et se sont montrés très critiques. Lors d'une table ronde organisée par l'Observatoire suisse du droit d'asile et des étrangers (ODAE), ils ont constaté que les requérantes et requérants d'asile vivent dans une situation des plus précaires depuis l'application de ces nouvelles lois. Les critiques portent tout particulièrement sur l'aide d'urgence et le fait que certains cantons n'appliquent pas la réglementation des cas de rigueur.*

Une famille requérante d'asile dans l'impossibilité de retourner dans leur pays parce que ce dernier refuse de leur délivrer un passeport devient « illégale », bien qu'elle soit disposée à partir. Elle ne reçoit plus que l'aide d'urgence et se trouve condamnée à une vie de mendicité. En outre, les deux parents doivent payer une amende pour séjour illégal.\*

Une famille parfaitement intégrée en Suisse, dont les enfants sont nés ici et vont à l'école doit partir malgré le fait que le père vit en Suisse depuis 21 ans. La raison : ce dernier a perdu son emploi à cause de son diabète et la famille était parfois dépendante de l'aide sociale.\*\*

Il s'agit de deux exemples parmi tant d'autres, illustrant les effets de ces lois sur les personnes concernées. Des expertes et experts ont débattu ce samedi sur ces deux lois lors d'une table ronde organisée par l'Observatoire suisse du droit d'asile et des étrangers. Il en ressort clairement que la révision de la loi sur l'asile a manqué son objectif de baisser le nombre de requérantes et requérants. De plus, les deux lois contreviennent souvent aux conventions internationales ou à la Constitution suisse.

L'aide d'urgence a été particulièrement dénoncée : elle pousse les personnes concernées dans une situation des plus précaires et est une atteinte à la dignité humaine. La réglementation des cas de rigueur a été, elle aussi, sous les feux de la critique. Cette réglementation devrait permettre d'octroyer un permis de séjour en cas de cas de rigueur personnel. « Les articles réglementant les cas de rigueur dans la nouvelle loi sur l'asile sont des lettres mortes dans divers cantons suisse-allemands », constate Marc Spescha, avocat. En outre, toujours selon l'expert en droit des étrangers, les conditions requises pour remplir les différents critères sont à ce point démesurés que cela revient à un déni de justice. La Conseillère nationale Barbara Schmid-Federer (PDC) revendique l'instauration de commissions sur les cas de rigueur, afin que les familles vivant dans une situation précaire puissent mener une vie convenable.

Les participantes et participants à la table ronde rejettent unanimement la nouvelle révision de la loi sur l'asile, car elle empêchera encore plus les réfugiés de recevoir protection en Suisse. Elle est donc plus que problématique du point de vue des droits humains. En outre, la raison qui pousse à quitter leur patrie n'est pas l'attractivité de la Suisse mais la situation dans le pays d'origine : persécution, guerre, destruction, pauvreté et absence de perspective.

L'Assemblée générale de l'ODAE qui s'est également tenue ce samedi sous la direction de sa présidente, Ruth-Gaby Vermot, ancienne Conseillère nationale, a confirmé que l'application de ces lois devait être observée, documentée et rendue publique. En effet, ces lois sont fréquemment en contradiction avec la Convention des droits de l'Homme, avec la Convention relative aux droits de l'enfant, avec la Convention relative au statut des réfugiés, avec les lois suisses ou la Constitution suisse.

\* cas décrit dans le rapport annuel 2008 de l'ODAE.

\*\* cas n° 49, décrit sur le site Internet de l'ODAE.

Table ronde le 28 mars 2009 à Berne :

*Sous la présidence de François Gross, les expertes et experts suivants ont participé au débat : Susanne Bolz (OSAR), Denise Graf (Amnesty International section suisse), Françoise Kopf (IGA SOS Racisme), Barbara Schmid-Federer (Conseillère nationale), Marc Spescha (avocat).*

Plus d'informations:

Ruth-Gaby Vermot 079 345 58 18  
Présidente de l'Observatoire suisse du droit d'asile et des étrangers  
ancienne Conseillère nationale

Yvonne Zimmermann 031 381 45 40  
Secrétaire de l'Observatoire suisse du droit d'asile et des étrangers